

ATTESTATION FINANCIÈRE D'UNE SORTIE « PATRIMOINE ARDÉCHOIS » premier degré

Imprimé à transmettre pour le public à la DSDEN et pour le privé à la DDEC

Sorties de septembre 2024 à juin 2025- Imprimé à retourner avant le 27 septembre 2024

Règlement : Pour les écoles publiques et privés qui se rendent sur des lieux dédiés à l'archéologie, à la préhistoire ou dans des musées (voir en annexe la liste des sites labellisés), une aide de 7 ou 5 €/élève du Fonds de Solidarité est prévue. Cette subvention est subordonnée à une participation minimale des communes sièges à hauteur de 5 €/élève (voir annexe : liste des communes éligibles au Fonds de Solidarité 2^{ème} part).

ÉCOLE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
 Adresse :
 Tél. : Mél. : @.....
 Nom du ou des enseignants

SORTIE

• Date (s) : ___/___/___ • Lieu :
 • Nbre de classe(s) : _____ Effectifs : _____ Nbre d'accompagnateur(s) : _____
 • Section(s) :
 • Nbre d'élèves subventionnés _____ Par la (les) commune(s)

COÛT PRÉVISIONNEL

FRAIS ENGAGÉS		RECETTES ESCOMPTÉES	
Transport	€	Commune (minimum 5€/élève)	€
Visite	€	Fonds de solidarité (montant maximum : de 5 € ou 7€ si communes défavorisées)	€
		Familles	€
		Autres (préciser)	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Les soussignés attestent sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

A....., le A....., le

La (le) Directrice(eur) de l'école

Le Maire ou le Président de la communauté de communes